

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2020_3_2



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune ORADOUR

Séance du 28 mai 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le maire, après son élection et la détermination du nombre d'adjoints, donne lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers :

- En exercice 11
- Présents 11
- Votants 11
- Absents
- Exclus

Date de convocation :

22 mai 2020

Date d'affichage :

22 mai 2020

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Les candidats sont les suivants:

- M. SYLVESTRE Thierry
- Mme BAILLARGEAU Corinne

Election du premier adjoint :

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. SYLVESTRE Thierry a obtenu 10 / dix voix.

Monsieur SYLVESTRE Thierry, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au maire.

OBJET :

Election des adjoints

Election du deuxième adjoint :

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme **BAILLARGEAU Corinne** a obtenu 10 / dix voix.

Madame BAILLARGEAU Corinne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjointe au maire.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE



27/06/2014
09:00 00 00